



# COMMISSION RÉGIONALE DE CONTRÔLE DES CLUBS

|                           |                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Réunion du :</b>       | 16 novembre 2019                                                                                                                                                                                 |
| <b>Présidence :</b>       | Jean WISSON                                                                                                                                                                                      |
| <b>Membres présents :</b> | Aurélien BRIEST, Olivier DELEAU, Rui DIAS, Yohan LELONG, Jean-Marie MALLICK, Frédéric MARCILLY, Lucille MUNIER, Emmanuel PAVOT, Alain PERRIN, Jean-Christophe PONT, Luc PORTIER, Cyril SCHREINER |
| <b>Membres excusés :</b>  | Marc MORCET, Monique JONOT                                                                                                                                                                       |
| <b>Invité(s)</b>          | Joseph LOSSON                                                                                                                                                                                    |
| <b>Invité(s) excusés</b>  | Raphaël SCHMITT                                                                                                                                                                                  |

## ORDRE DU JOUR

- Constitution du bureau de la commission
- Communications
- Fonctionnement de la commission
- Inventaire des dossiers des clubs reçus
- Divers

## CONSTITUTION DU BUREAU DE LA COMMISSION

Après présentation de chacun des membres présents aux nouveaux venus, le président de séance propose de revoir la composition du bureau suite au renouvellement de certains membres. Cette proposition est retenue à l'unanimité.

Sont élus pour la présente saison :

- ➔ Président : Jean WISSON
- ➔ Vice-Présidents : Olivier DELEAU (territoire Alsace), Emmanuel PAVOT(territoire Lorraine) – Luc PORTIER (territoire Champagne-Ardenne)
- ➔ Secrétaire : Alain PERRIN
- ➔ Secrétaire Adjoint : Luc PORTIER

## COMMUNICATIONS

- Budget alloué à la commission pour la saison 2019-2020
- Réunion à la DNCG : point sur les évolutions réglementaires et de fonctionnement

## FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

La répartition territoriale des clubs est privilégiée en tenant compte de la distance séparant les clubs du lieu d'audition le plus proche.

Pour cette saison : groupe A rattaché au territoire Champagne-Ardenne ; groupe B rattaché au territoire Lorrain à l'exception de Vaulx sur Blaise (52) rattaché au groupe A ; groupe C rattaché au territoire Alsace à l'exception de Golbey rattaché au groupe B.

Pour l'audition des clubs relative aux comptes de la saison 2018-2019, la répartition de l'audition des clubs est discutée et arrêtée.

Les auditions seront conduites en novembre et décembre 2019. L'organisation et la tenue des auditions sont laissées à la discrétion des groupes et des binômes des membres de la Commission qui en sont chargés, en fonction de leurs contraintes, avec nécessité de les avoir achevées pour la prochaine réunion plénière.

## INVENTAIRE DES DOSSIERS DES CLUBS

10 clubs n'ont pas transmis les éléments requis avant le 30 octobre.

Après en avoir délibéré, la commission décide, à l'unanimité de ses membres présents, de prononcer :

- une amende ferme de 150€ aux clubs suivants : BISCHHEIM SOLEIL, CHAPELLE ST LUC, NOGENTAIS FC, REIMS STE ANNE, SARRE UNION, SARREGUEMINES, ST AVOLD, ST LOUIS NEUWEG, THIONVILLE
- une amende avec sursis de 150€ au club suivant, compte tenu des circonstances : AVIZE

Ces sanctions sont liées à la non production des documents requis dans les délais imposés, malgré 2 relances, et ne font pas obstacles à des sanctions liées à la qualité des documents produits, qui seront examinées lors de la prochaine réunion plénière.

## DIVERS

Échanges d'informations concernant les clubs du périmètre de la commission

La prochaine réunion est fixée au 25 janvier 2020.

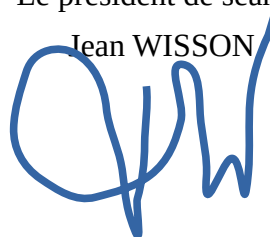
Le secrétaire de séance

Alain PERRIN



Le président de séance

Jean WISSON



« Sous peine d'irrecevabilité, **tout appel doit être établi par lettre recommandée adressée au siège de la FFF à la Commission d'Appel de la DNCG dans un délai de 6 jours francs à compter de la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé réception de la décision contestée.** Cette lettre recommandée peut être précédée éventuellement, pour information, par une télécopie et/ou par courrier électronique. **Des frais de dossiers de 150 € seront automatiquement débités sur le compte du club à la Fédération.** Par ailleurs et toujours à peine d'irrecevabilité, tout document et/ou engagement nouveau que le club appelant voudrait présenter devra être impérativement produit au plus tard lors de son audition devant la Commission d'Appel, et être à cette date dûment concrétisé »